

VILLE DE ROYAN

Arrondissement
de
Rochefort

Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal

Séance du 19 Fev. 1952

OBJET

Indemnité journalière
aux employés affectés à
l'entretien des égouts.

52006

Le 19 Février mil neuf cent cinquante deux le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Regazoni, Maire

Étaient présents: M.M. Regazoni, Schédeux, Imboulan, Prugnaud, Veyssière, Bujard, Lafour, Seugret, Guillaud, Pérardou, Main, Couil, Charraud, Bouchet, Bandet, Doucq, Cousinet, Pouget

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés:

M. Bujard a été élu Secrétaire.
M. le Président ouvre la séance

L'équipement des voies urbaines se poursuit et il devient nécessaire, sinon d'organiser un service des égouts ce qui serait prématuré mais de détacher provisoirement du corps des ouvriers d'entretien de la voie publique, deux employés chargés de nettoyer périodiquement les égouts et les bouches d'égouts.

Compte tenu des indices accordés au personnel titulaire spécialisé dans le service des égouts, du caractère provisoire de l'organisation du service, et de la qualité des employés détachés à ce service, M. l'Ingénieur TPE propose d'accorder à chaque employé une indemnité de 50 frs par jour de travail passé à l'entretien des égouts.

Cette proposition qui a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, est acceptée par le Conseil qui décide que cette indemnité prendra effet au 1er Fev. 1952 et qu'elle sera mandatée en même temps que le salaire principal.

Les deux agents désignés pour le service des égouts sont MM. Ménard et M. Guitten.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT COMPOSÉ:
Le Maire,

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 20 Mars 1952
Le Maire,



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Conventions du
le

APPROUVE
L. Schelle, le 18 Mars 1952
Pr le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Bujard